



Permet de travailler dans une activité privée de sécurité avec une ou plusieurs armes non-létale et/ou létale (Hors convoyeur de fond et protection physique des personnes)

Cette formation est reconnue comme valant aptitude préalable par le CNAPS, qui permet l'obtention d'une carte professionnelle permettant l'exercice:

- Des agents armés (Appelé aussi ASR pour Agent de Surveillance Renforcée), lorsque l'activité décrite ci-dessus est exercée dans des circonstances exposant ces agents ou les personnes se trouvant dans les lieux surveillés à un risque exceptionnel d'atteinte à leur vie ; avec des armes non-létale et létale (Arme de poing, bâton de défense, lacrymogène supérieure à 100 ml)

Code CPF: 34169

Public concerné et prérequis

Toutes personnes souhaitant exercer des fonctions dans le domaine de la sécurité privée avec le port d'arme (ASR), et présentant les prérequis suivants :

- Titulaire d'une carte professionnelle du CNAPS « Surveillance humaine »
- Connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité, ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit. Leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.
- Détenir la formation "Intervenant en Surveillance armée" pour la catégorie D
- Autorisation préalable du CNAPS

Qualification des intervenants

Nos formateurs du cadre général et juridique est assuré par de véritable personnel de terrain, avec au minimum un diplôme de niveau II (Licence)

Intervention d'un psychologue ou assimilé sur les composantes du stress, sa gestion et notamment des troubles post-traumatiques

Nos intervenants sont conforme à l' Annexe III bis et Annexe III ter de l'Arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées

PARTIE ARMES CATEGORIE B

Ancien policier ou militaire issus des unités de forces spéciales (GCP, GIGN, RAID, etc..)

Titulaire du Monitorat au maniement des armes de la catégorie B délivré par l'administration public

Moyens pédagogiques et techniques

800 m² de locaux. Un PC Sécurité dédié. Un système de vidéoprotection avec plus de 10 caméras. Vidéoprojecteur, tableau blanc.

Documents supports de formation projetés.

Exposés théoriques Étude de cas concrets Quizz en salle

Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Matériels spécifiques :

- des matraques de type bâton de défense ou tonfas ;
- des matraques ou tonfas télescopiques ;
- des générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes ;
- des boucliers de percussions ;
- des paires de protèges tibias ;
- des coquilles de protection génitale ;
- des paires de gants de type MMA ;
- chambres fortes comportant une porte blindée et dont les ouvertures sont protégées par des barreaux ou des volets métalliques ;
- des silhouettes et objets permettant la reconstitution d'un environnement pour la formation et l'examen.

Durée, effectifs et programme

86 heures sur 2 semaines, 12 stagiaires par session.

Programme Intervenant en Surveillance Armée MODULE 2 – Catégorie B – 86 heures

UV1 Arme de poing : volume horaire : 78h

- maintenir son employabilité en respectant les périodicités d'entraînements, les mises à jour administratives et les évolutions législatives ;
- contrôler son arme de poing et ses munitions en respectant les règles générales de sécurité ;
- assurer les mesures d'entretien de son niveau en respectant les règles de sécurité ;
- appliquer les dispositions relatives à la conservation et transport de son arme de poing et des munitions en respectant le code de la sécurité intérieure ;
- mettre en œuvre son armement de manière responsable et autonome en respectant la législation nationale et les règles de sécurité ;
- riposter par le feu en analysant les risques potentiels et le cadre légal de la légitime défense ;
- maintenir la capacité de riposte de l'équipe en réagissant et en s'adaptant en permanence ;
- gérer la situation après l'utilisation de son arme de poing en portant assistance aux victimes et en appliquant les mesures conservatoires.

Évaluation volume horaire : 4h

Évaluer la bonne acquisition des connaissances enseignées.

Formalités – révision – divers volume horaire : 4h

Horaires consacrés à l'incorporation, la préparation des activités, le sport, les consolidations pédagogiques.

Modalités d'évaluation des acquis

0 - Évaluation tout au long de la formation

S'il apparaît en cours de formation que le comportement du stagiaire n'apparaît pas compatible avec le maniement d'une arme, il y aura une exclusion sans préavis.

Epreuve 1 - QCM sur tablettes :

Les candidats devront répondre à un questionnaire à choix multiples composé de 60 questions. Ces questions couvriront tous les thèmes de la formation. Les sujets traités engloberont le code pénal, le code de la sécurité intérieure, le secourisme tactique, les modalités des armements et d'autres domaines pertinents.

Epreuve 2 - Oral et Pratique :

Cette épreuve débutera par un oral portant sur les connaissances générales liées au métier. Elle sera suivie d'une évaluation pratique centrée sur la manipulation et l'utilisation du matériel et de l'armement.

Epreuve 3 - Ateliers Pratiques :

Au total, six ateliers pratiques seront organisés. Ils simuleront diverses situations professionnelles, où l'usage d'armes pourra être requis ou non. Les situations recrées incluront une ronde de surveillance, une intervention sur agresseurs, des gestes de secours à une victime, entre autres.

Epreuve 4 - Restitution écrite :

Après avoir vécu ces mises en situation, les candidats seront tenus de rédiger un compte-rendu ou un rapport concernant un incident fictif ou réel auquel ils auraient été confrontés.

Chacune des épreuves peuvent être validés individuellement, et sont acquises pendant 5 ans.

JURY :

- un président de jury spécialisé dans l'activité de surveillance avec une arme
- deux membres issus d'un collège dit « professionnel » incluant un salarié du domaine concerné, titulaire de la certification ou équivalent, et une personne encadrant des titulaires de la certification (dit « employeur »). Ces professionnels peuvent appartenir à la société ou à un autre centre certificateur (40 % des effectifs du jury) ;
- un suppléant pour le président du jury est désigné, ainsi qu'un suppléant « professionnel » et un suppléant « formateur ».

Sanction visée

Diplôme ISA - intervenant en Surveillance Armée option B -Titre de niveau 4 (titre professionnel) – Enregistré au RNCP Répertoire national des certifications professionnelles et validé par France Compétence (Autorité nationale de régulation de la formation professionnelle). N° RNCP: 34169

Matériel nécessaire

Matériel à la charge du stagiaire

- Cahier ou carnet pour la prise de note
- Stylo (bleu, rouge, vert), règle, stabilo, blanc correcteur
- 1 chemise cartonnée à élastique. Format : 24 x 32 cm.
- Une tenue de sport (Jogging, basket) pour la première journée
- Gants d'intervention noirs
- Paire de "rangers" couleur noir ou désert
- Protège dents

Matériel fourni par IFS *ce matériel devra être rendu à IFS à l'issue de la formation*

- Tenue complète (polo, pantalon, blouson, bonnet,...) Sauf chaussures
- Ceinturon, armement en catégorie D (Tonfa, BDT) et B + holster
- Lampe tactique
- Menotte + sacoche
- Sacoche individuelle pour le secours tactique (MOLE)

Prérequis

- Détenir la formation "Intervenant en Surveillance armée" pour la catégorie D

Parcours Intervenant en Surveillance Armée

La formation complète de l'intervenant en surveillance armée (ISA) s'articule autour de 3 modules.

Le module 1 (164h) est le tronc commun : cela permet l'emploi avec armement de catégorie D (non léthal),

Le module 2 (86h), qui se passe après avoir validé le module 1 (de manière continue ou discontinu) permet l'emploi avec armement de catégorie B (arme de poing) qui pourra donc être fait en complément quand vous le souhaitez, après autorisation préalable du CNAPS.



Le module 3, se passe après avoir validé le module 2 (de manière continue ou discontinu). Il permet l'emploi avec armement de catégorie A (arme d'épaule) pour les sites sensibles (nucléaire ou militaire), qui pourra donc être fait en complément quand vous le souhaitez, sous réserve d'une lettre d'intention d'embauche et autorisation préalable du CNAPS.

Recyclages obligatoires

L'Institut Français de Sécurité propose chaque mois des sessions pour effectuer les recyclages réglementaires, à effectuer tous les six mois, pour les agents exerçant avec une arme catégorie D, et tous les trois mois pour les armes de catégorie B ou A.

PROCÉDURE VAE : validation des acquis de l'expérience

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'une expérience d'au moins un an, en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

La VAE est avant tout une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation des compétences du candidat, par un jury. Elle nécessite par conséquent la production d'un véritable travail de description des compétences acquises en rapport avec le titre, le diplôme ou le certificat de qualification demandé.

Le dispositif VAE prévoit un accompagnement facultatif mais fortement recommandé. Cet accompagnement sera payant, et sera assuré par notre centre de formation IFS - Institut Français de Sécurité. Différentes sources de financement peuvent être mobilisées (entreprise, administration, Pôle Emploi, Région...).

En savoir plus : <https://www.ecole-francaise-securite.fr/VAE>

ANNEXE : COUT DES EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION PAR L'IFS

Le montant total des équipements est de 4 561,70 € inclus dans le cout de formation globale

Afin de garantir la transparence et la compréhension de nos tarifs de formation ISA, nous avons le plaisir de joindre à ce programme une annexe détaillée des équipements que nous vous mettons à disposition. Cette dernière a pour objectif de mettre en lumière non seulement le contenu pédagogique de haute qualité que nous proposons mais également les équipements de pointe inclus dans notre programme de formation. À travers cette annexe, vous trouverez un récapitulatif précis des équipements fournis à chaque participant, accompagné de leur coût individuel. Ce détail permet d'appréhender la valeur ajoutée que nous apportons à notre formation.

Notre objectif est de vous offrir une formation de premier ordre, en vous assurant que chaque élément de notre programme, des équipements aux supports pédagogiques, contribue à votre préparation et à votre capacité à intervenir en tant que secouriste avancé. Cette annexe est donc un élément clé de notre proposition, illustrant l'investissement que nous portons à l'excellence de la formation et au bien-être des participants.

Description	Coût (€)
TROUSSE DE SECOURS INDIVIDUEL (IFAK)	40.00
CISEAUX TACTIQUES	20.00
PANSEMENT COMPRESSIF HÉMOSTATIQUE	17.00
GARROT	42.00
PANSEMENT THORACIQUE (FTS)	38.40
COUVERTURE DE SURVIE	3.00
PORTE GARROT	48.00
MARQUEUR	1.00
PHYSIODOSES SÉRUM	0.85 (par unité, pour 3 unités)
PACKS COMPRESSES STÉRILES	1.94 (par pack, pour 2 packs)
GANTS STÉRILES	0.28

Type de matériel	Quantité	Prix (€)
PANTALON	2	180.00
POLO	2	60.00
SOUS-CEINTURON VELCRO	1	23.50
CEINTURON	1	39.50
PLAQUE SOUPLE 3A	2	560.00
HOUSSE GILET GPB	1	90.00
PLAQUE ANTI-TRAUMA	2	120.00
LAMPE TACTIQUE OLIGHT WARRIOR 3S	1	155.00
PORTE LAMPE	1	33.50
PORTE BDT	1	58.50
MENOTTES	1	120.00
PORTE MENOTTES	1	59.00
SAC	1	23.50
PROTÈGE TIBIAS	1	36.90
CASQUE BOXE DE COMBAT AVEC GRILLE	1	97.00
PORTE CHARGEUR SOUPLE M4x3	1	47.50
COQUILLE	1	22.98
GANTS BOXE	1	29.99
SCRATCH SÉCURITÉ RENFORCÉE	1	27.50
DRAGONNE LOW TENSION	1	24.90
POLAIRE BLEUE	1	79.00
GILET S/MANCHE IFS	1	50.00
CASQUE DE PROTECTION BOXE	1	35.00

Pour compléter notre offre de formation et assurer un environnement d'apprentissage à la fois sûr et professionnel, nous fournissons aux participants une série d'équipements spécifiques adaptés aux différentes phases de la formation pour les armes de catégorie B. L'annexe ci-jointe illustre notre engagement envers la qualité et la sécurité, en listant les équipements additionnels fournis, leur quantité ainsi que leur prix unitaire. Cette démarche vise à garantir une expérience formatrice complète, **tout en justifiant le coût de notre formation par la valeur des équipements mis à disposition.**

Ces équipements, essentiels pour la sécurité et la performance durant les exercices pratiques, sont sélectionnés pour leur qualité et leur capacité à répondre aux exigences des situations simulées pendant la formation. Chaque participant bénéficie ainsi d'un équipement de protection individuelle de haut niveau, favorisant une immersion complète et professionnelle dans les scénarios de formation. Cette annexe souligne **notre investissement dans la préparation des participants,** non seulement à travers des connaissances théoriques mais également par une pratique encadrée et sécurisée, essentielle à l'acquisition de compétences avancées.

En plus des équipements de haute qualité fournis, il est important de souligner que notre formation intègre également un volet pratique significatif en matière de tir, essentiel à l'acquisition de compétences opérationnelles avancées. À cet égard, **chaque participant aura l'opportunité de tirer environ 1200 munitions par session de formation,** un volume bien supérieur à celui imposé par la réglementation, qui exige l'utilisation de 300 munitions seulement. Ce choix pédagogique reflète notre engagement à offrir une formation complète et réaliste, permettant une maîtrise approfondie des techniques de tir.

Le coût des munitions est inclus dans le tarif de la formation et couvre non seulement les munitions elles-mêmes, mais également le recyclage des douilles, la fourniture des cibles, ainsi que tous les consommables liés à l'activité de tir. Cette approche globale garantit que les participants disposent de toutes les ressources nécessaires pour s'entraîner dans des conditions optimales, sans compromis sur la sécurité ou la qualité de l'apprentissage.

Type de matériel	Quantité	Prix (€)
ÉTUI .PA	1	99.00
PORTE CHARGEURS PA	2	50.00
CASQUE ANTI-BRUIT	1	129.00
LUNETTE DE PROTECTION TIR BOLLÉ	1	15.32
PORTE PLAQUE VIOER TACTICAL	1	245.00
PLAQUE ANTI-TRAUMA Safeguard Armor	2	432.00